



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 09/09/2024

À VOS AGENDAS !

La coopérative Villages Vivants lance une levée de fonds citoyenne le 16 septembre 2024

Objectif 2024 : collecter 1,8 M€ pour faire vivre nos villages

La coopérative immobilière, rurale et solidaire [Villages Vivants](#) démarre une ambitieuse levée de fonds citoyenne à partir du 16 septembre 2024. L'objectif : réunir 1,8 million d'euros d'ici le 31 décembre 2024 pour redynamiser nos territoires ruraux.

Mais ce n'est que le début. D'ici 2027, la coopérative a pour objectif de collecter 5,4 millions d'euros en parts sociales, tout juste **labellisées Finansol**, et augmenter son nombre de sociétaires de 272 à plus de 2000.

Qui est Villages Vivants ?

Fondée en 2018, Villages Vivants achète, rénove et loue à des structures de l'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux des locaux vacants pour ouvrir des commerces et services de proximité tels que des cafés, boulangeries, épiceries... Depuis ses débuts, elle a ainsi ouvert 24 lieux dans 11 départements du quart sud-est de la France.



Chez Cocotte, Boulangerie-épicerie à Gibles (Saône-et-Loire)
© Chez Cocotte



Auberge de Boffres (Ardèche)
© tim.futurorg

Pourquoi placer son épargne chez Villages Vivants ?

Les citoyens, entreprises et collectivités qui placent leur épargne deviennent sociétaires de Villages Vivants. Ils participent ainsi directement à l'émergence de projets collectifs qui créent du lien social, dynamisent les villages et construisent un avenir prospère pour les habitants.

Anne-Sophie Daudon, Responsable du parcours immobilier - Chargée d'accompagnement et d'installation chez Villages Vivants, explique :

“Les entrepreneurs en collectifs ayant un projet d'utilité sociale en milieu rural peuvent faire appel à Villages Vivants pour acheter un local qu'ils ont identifié. Ils deviennent alors locataires de la coopérative, dans un rapport équilibré et solidaire. Villages Vivants accompagne les projets tout au long de la vie de l'activité, jusqu'au possible rachat du local par les entrepreneurs.”



Auberge de La Valette à Salvizinet (Loire)
©tim.futurorg



Epicerie La Milpa à Luc-en-Diois (Drôme)
© GRAP

Comment participer ?

Pour souscrire, il suffit de créer un compte sur [la plateforme sécurisée](#) de Villages Vivants et de choisir le nombre de parts sociales souhaitées.

Les parts sociales sont disponibles au prix de 100 € chacune. Elles permettent de renforcer le capital de la coopérative et donnent un droit de vote au sein des instances de la gouvernance. Les particuliers bénéficient également d'un avantage fiscal de 25%.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire [le dossier de presse](#).

Contacts presse : l'agence RUP

Pascale Hayter - 06 83 55 97 91
pascale.hayter@lagencerup.fr

Marlyn Dufetrelle - 06 70 13 16 91
marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr